



PLACEMENT AVEC PROTECTION DU CAPITAL

INVESTA Safe : combinaison intelligente de prévoyance et d'un placement de capital intéressant

Avec notre assurance-vie INVESTA Safe, vous effectuez un paiement unique d'au moins 10 000 francs à la souscription. Vous profitez alors d'opportunités de rendement intéressantes, d'une protection du capital intégrée et d'un capital garanti au décès.

Pourquoi cette assurance-vie est-elle intéressante ?



Rendements avantageux

Grâce à votre capital investi, vous profitez à l'échéance d'éventuels bénéfices de cours de l'indice utilisé, le « SXI Switzerland Sustainability 25 Index CHF 3.5% Decrement », qui comprend 25 entreprises suisses ayant obtenu la note d'impact ESG Inrate la plus élevée.



Protection du capital

L'émetteur vous garantit une protection du capital de 108.5% à l'échéance, indépendamment de l'évolution de l'indice de référence.



Capital en cas de décès

Grâce à la couverture décès intégrée, vous assurez la sécurité financière de vos survivants si quelque chose devait vous arriver. Vous pouvez par exemple désigner votre famille ou vos partenaires commerciaux comme bénéficiaires – le choix vous appartient.

Grâce au libre choix des bénéficiaires, le capital en cas de décès est versé directement aux bénéficiaires et ne passe pas dans la succession.

VOS AVANTAGES

- ✓ Rendements avantageux.
- ✓ Privilèges de l'assurance : avantages successoraux, fiscaux et en cas de poursuites.
- ✓ Prestation garantie en cas de décès dès le premier jour.
- ✓ Pas de questionnaire de santé jusqu'à CHF 300 000.-.
- ✓ Avantages fiscaux en cas de souscription avant le 66^e anniversaire.

Exemple pratique

Votre versement CHF 100 000.–	Capital garanti en cas de décès CHF 107 701.–	Protection du capital accordée CHF 108 500.–	Émetteur Morgan Stanley Finance LLC
---	---	--	--

Prestation en cas de vie	Évolution relative de la valeur	Valeur du placement à l'échéance	Montant versé
	-23%	CHF 88 500.–	CHF 108 500.–
	51%	CHF 125 500.–	CHF 125 500.–
	183%	CHF 191 500.–	CHF 191 500.–

Ces exemples de calcul montrent la variabilité des prestations en cas de vie dans des scénarios donnés. Veuillez noter que ces valeurs sont fournies à titre purement indicatif. Elles ne peuvent donner lieu à aucune prétention. Chaque placement de capital comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation de valeur. L'évolution relative de la valeur de l'indice de référence est déterminée en déduisant le niveau de l'indice à la date de début du certificat du niveau de l'indice à la date d'échéance du certificat et en divisant cette différence par le niveau de l'indice à la date de début du certificat. Votre part des prestations du certificat est calculée en multipliant la moitié de la variation de la valeur relative de l'indice de référence par votre versement unique et en ajoutant ce montant au versement unique.

Dates, faits et chiffres

Offre limitée : nous traitons les dossiers par ordre de réception de la proposition et de la prime unique.

Délai de souscription du 17 août au 30 novembre 2023	Début de l'assurance 1 ^{er} décembre 2023
--	--

Financement	Prime unique d'au moins CHF 10 000.–
Durée du	10 ans
Âge d'entrée	50 à 70 ans
Prêt et rachat	Possibles tous les deux
Clause	Libre choix des bénéficiaires

Contact

Vous avez des questions ou souhaitez une offre sans engagement ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller personnel ou notre service clientèle au 0800 881 882. Nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site internet : [generali.ch/protectionducapital](https://www.generali.ch/protectionducapital)

Aspects juridiques et risque d'émetteur

Le présent document est fourni uniquement à titre informatif et publicitaire et ne constitue ni une offre, ni une proposition d'assurance, ni un service financier. Il ne remplace pas des conseils ou un examen fiscal et ne fait pas partie du contrat. Les conditions générales d'assurance (CGA) d'INVESTA Safe font foi. Les CGA priment si certaines informations figurant dans ce document dérogent aux CGA. Chaque placement de capital comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation de valeur et de rendement. L'évolution antérieure de la valeur n'est pas un indicateur de l'évolution actuelle ou future de la valeur. Comme l'insolvabilité de l'émetteur est susceptible de compromettre la contre-valeur du certificat, la prestation en cas de vie de votre assurance-vie peut baisser, voire perdre toute sa valeur.